

DÉCLARATION DE POLITIQUE D'ATHLÉTISME NOUVEAU-BRUNSWICK

12.1: CRITÈRES DE PRIX

1) But : Afin de souligner l'année compétitive et les performances de l'Association, ainsi que les réalisations exceptionnelles, l'Association reconnaîtra chaque année des athlètes, des entraîneurs, des officiels et des bénévoles sélectionnés. Cette reconnaissance aura trois objectifs:

- a) Reconnaître et récompenser les réalisations et contributions exceptionnelles au sein de l'Association;
- b) Donner l'occasion de mettre en évidence ces performants et contributeurs dans les médias; et
- c) Sensibiliser davantage ces performants et ces contributeurs à tous les membres.

2) Définition :

- a) Prix d'athlète : Ce prix sera pour l'athlète exceptionnel basé sur la performance au cours des 12 mois précédents avant la date limite pour les nominations. Les accomplissements d'athlétisme à considérer seront listés dans les critères. Ces prix seront choisis par le Comité des prix. Le représentant des membres du conseil d'administration est invité à préparer une candidature pour le prix de l'athlète par excellence de l'année.
- b) Prix d'excellence pour les entraîneurs : Ce sera pour une implication d'entraîneur auprès de l'Association sur une longue période, en mettant l'accent sur les 12 mois précédents. Ce prix sera choisi par le Comité des prix.
- c) Prix d'excellence en officiel : Sera impliqué dans une longue période, en particulier se concentrer sur les 12 mois précédents. Ce prix sera choisi par le président du conseil d'administration de l'ANB.
- d) Prix pour contribution exceptionnelle : Sera consacré à une implication sur une longue période, avec un accent particulier sur les 12 mois précédents. Ce prix sera choisi par le directeur exécutif.

3) Éligibilité :

- a) Tous les candidats doivent être membres d'Athlétisme Nouveau-Brunswick (ANB) et inscrits dans la catégorie appropriée;
- b) les candidats aux prix doivent avoir suivi le code de conduite et faire preuve d'un haut niveau d'intégrité; et
- c) Une personne peut être nommée pour plus d'une récompense si la description et les critères de la catégorie d'attribution ont été respectés.

4) Catégories de prix :

a) Prix des athlètes : Athlétisme

- i) Benjamin garçon et filles (12 ou 13 ans au 31 décembre de l'année de la compétition)

- ii) Cadet garçon et fille (14 ou 15 ans au 31 décembre de l'année de la compétition)
 - iii) Juvénile garçon et fille (16 ou 17 ans au 31 décembre de l'année de la compétition)
 - iv) Junior garçon et fille (18 ou 19 ans au 31 décembre de l'année de la compétition)
 - v) Sénior homme et femme (entre 20 et 34 ans au 31 décembre de l'année de la compétition)
- b) Équipe de l'année
- c) Athlète vétérán de l'année homme et femme (35 ans et plus le 31 décembre de l'année de la compétition)
- d) Course de cross-country :
- i) Moins de 18 ans garçon et fille (18 ans ou plus le 31 décembre de l'année de la compétition)
 - ii) 18+ homme et femme (18 ans ou plus au 31 décembre de l'année de la compétition)
- e) Performeur exceptionnel chaque garçon et fille
- f) Prix de l'esprit du sport
- g) Prix d'excellence en entraîneur
- h) Prix d'excellence en officiel
- i) Prix Harold Nicholson pour contribution exceptionnelle

5) Critères des prix :

- a) Prix des athlètes: Athlétisme
- Meilleures performances intérieur et/ou extérieur;
 - Distinctions honorifiques et réalisations (ex. Médaille d'or aux championnats de la Légion, nommés à l'équipe nationale, etc.);
 - Classement provincial, national et mondial;
 - Records provinciaux et nationaux;
 - Forte participation global aux événements (pour Cours Saute Lance Roule).
- b) Équipe de l'année
- Reconnaître une équipe de relais ou de cross-country ayant réalisé une performance exceptionnelle, telle que remporter un titre, une bannière, une médaille, établir un nouveau record ou une autre réalisation notable.
- c) Athlète vétérán de l'année
- Meilleures performances intérieur et/ou extérieur;

- Distinctions honorifiques et réalisations (ex. Médaille d'or aux championnats de la Légion, nommés à l'équipe nationale, etc.);
- Classement provincial, national et mondial;
- Records provinciaux et nationaux;
- Forte participation global aux événements (pour Cours Saute Lance Roule).

d) Course de cross-country

- Meilleures performances;
- Distinctions honorifiques et réalisations (Médailles, All-Star USport, All-Star de la conférence universitaire, MVP de l'équipe, bannières d'équipe, etc.);
- Forte participation global aux événements.

e) Performeur exceptionnel chaque garçon et fille

- Reconnaître un athlète qui a été choisi comme le top performeur d'ANB;
- Doit être choisi parmi un gagnant dans les catégories a), c), d).

f) Prix de l'esprit du sport

Reconnaître un athlète qui représente l'athlétisme et ANB de manière positive en tant que bon responsable du sport de l'athlétisme et peut inclure:

- Promouvoir avec enthousiasme le sport de l'athlétisme et encourage les autres à participer;
- L'athlète fait preuve d'un haut niveau d'entraînement ou d'implication ou de contribution au sport;
- L'athlète fait preuve d'une participation constante et élevée aux événements ANB;
- L'athlète peut avoir des réalisations dans des conditions défavorables, une réalisation unique;
- L'athlète a de bonnes performances provinciales (médaillé);
- Bien qu'il ne soit pas encouragé qu'une personne remporte ce prix plus d'une fois, il n'y a pas de limites ou de restrictions quant au nombre de fois qu'un individu peut gagner ce prix.

g) Prix d'excellence en entraîneur

Faits saillants des réalisations des entraîneurs peuvent inclure :

- Le plus haut niveau auquel les athlètes ont été entraînés (c.-à-d. Championnats nationaux, records provinciaux, etc.) et leurs meilleurs résultats;
- Nominations par équipes provinciales, nationales ou internationales (ex. entraîneur de l'équipe de la Légion, entraîneur de l'équipe nationale, etc.);
- Niveau actuel de certification du PNCE;
- Engagement à la certification et à la mise à niveau du PNCE;
- Développement professionnel entrepris pour favoriser leur développement d'entraîneurs;
- Participation à des sommets, des cliniques, des présentations;
- Entraîneur depuis des années;
- Initiatives au développement des clubs;
- Innovation dans les stratégies/techniques de coaching et appui aux principes du développement à long terme de l'athlète;
- Développement des athlètes (amélioration continue du sport, de la vie, du bien-être émotionnel, etc.
- Interaction positive avec les athlètes, les autres entraîneurs, les officiels et les administrateurs;
- Bon « steward » du sport de l'athlétisme;

Cela peut inclure le développement de club, l'implication ou la contribution au sport, la cohérence et la forte participation aux événements ANB, les réalisations dans des conditions défavorables, les réalisations uniques ou les témoignages d'athlètes/parents;

- Bien qu'il ne soit pas encouragé qu'une personne remporte ce prix plus d'une fois, il n'y a pas de limites ou de restrictions quant au nombre de fois qu'une personne peut gagner ce prix.

h) Prix d'excellence en officiel

Faits saillants des réalisations d'officiel qui peuvent inclure :

- Plus haut niveau auquel les officiels ont eu lieu (à savoir les championnats nationaux, les championnats du monde, etc.);
- Niveau actuel de certification;
- Engagement à la certification et à la mise à niveau;
- Nombre et niveau des rendez-vous d'officiel;
- Interaction positive avec les athlètes, les entraîneurs et les autres officiels de la compétition;
- Implication dans le sport ou la contribution au sport;
- Participation constante et élevée aux événements d'ANB;
- Bien qu'il ne soit pas encouragé qu'une personne remporte ce prix plus d'une fois, il n'y a pas de limites ou de restrictions quant au nombre de fois qu'une personne peut gagner ce prix.

i) Prix Harold Nicholson pour contribution exceptionnelle

Harold Nicholson a été président d'ANB de 1989 à 2004 et, de 2007 à 2011, il est devenu le président le plus ancien de l'histoire d'ANB. Il était responsable de l'intégration d'ANB à l'Athlétisme Canada en 1991 et de l'élaboration de son premier ensemble de politiques. Harold a été entraîneur de l'équipe du Championnat canadien de la Légion canadienne et entraîneur de l'équipe des Jeux du Canada pendant de nombreuses années. En 2012, il a reçu le prix national Groupe Investors d'administration bénévole du sport à l'Association canadienne des entraîneurs.

Fait saillants des accomplissements du bénévole peuvent inclure :

- Promeut inlassablement l'athlétisme au Nouveau-Brunswick, défend le sport sans relâche et avec enthousiasme. Possède un dossier de bénévolat pour son club local ou un événement d'ANB ou est un promoteur actif d'ANB;
- Nombre d'événements et nombre d'années en tant que bénévole;
- Participation constante et élevée aux événements d'ANB;
- Participation constante et élevée en tant qu'administrateur d'ANB œuvrant pour l'avancement du sport et vers les programmes;
- Interaction positive avec les athlètes, les entraîneurs, les officiels des compétitions et les administrateurs;
- Bon « steward » du sport de l'athlétisme;
- Participation ou contribution au sport, au développement de clubs, à la promotion et à l'avancement de l'athlétisme au Nouveau-Brunswick, au Canada atlantique et au Canada;
- Bien qu'il ne soit pas encouragé qu'une personne remporte ce prix plus d'une fois, il n'y a pas de limites ou de restrictions quant au nombre de fois qu'une personne peut gagner ce prix.